



Succession suite à un décès

Par **Melanda**, le **16/08/2011** à **12:08**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si c'était normal qu'une succession dure depuis 11 mois. Mon père est décédé depuis avril 2010, les démarches concernant la succession ont commencé depuis septembre 2010. Et l'argent de mon père a été récupéré par le notaire depuis février 2011. Est-il normal que nous n'ayons plus de nouvelle du notaire, et lorsque nous essayons de le contacter il ne veut pas nous parler. Demandant donc à sa secrétaire de nous dire que le dossier est toujours en cours.

Merci de votre réponse.
Cordialement

Par **pat76**, le **16/08/2011** à **19:46**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception au notaire dans laquelle vous le mettez en demeure de vous dire où en est le dossier et que faute d'avoir eu une réponse dans les 8 jours à la réception de votre lettre, vous prendrez contact avec le président de la chambre départementale des notaire pour lui demander si les agissements de votre notaire sont légaux.

Ensuite, vous porterez l'affaire devant la juridiction compétente.

Vous garderez une copie de votre lettre

Par **Melanda**, le **17/08/2011** à **01:51**

Merci beaucoup de votre réponse.
Cordialement